

Date : 20070917

Dossier : A-421-06

Référence : 2007 CAF 290

**CORAM : LA JUGE DESJARDINS
LE JUGE DÉCARY
LE JUGE RYER**

ENTRE :

AIDAN BUTTERFIELD

appellant

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

intimé

Audience tenue à Vancouver (Colombie-Britannique), le 17 septembre 2007

Jugement rendu à l'audience à Vancouver (Colombie-Britannique), le 17 septembre 2007

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR :

LA JUGE DESJARDINS

Date : 20070917

Dossier : A-421-06

Référence : 2007 CAF 290

**CORAM : LA JUGE DESJARDINS
LE JUGE DÉCARY
LE JUGE RYER**

ENTRE :

AIDAN BUTTERFIELD

appelant

et

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA

intimé

MOTIFS DU JUGEMENT DE LA COUR

(Prononcés à l'audience à Vancouver (Colombie-Britannique), le 17 septembre 2007)

LA JUGE DESJARDINS

[1] L'appelant ne nous a pas convaincus du bien-fondé de son argument.

[2] Pour ce qui est du dossier T-5-05 en particulier, le Tribunal a exercé sa compétence en rejetant l'appel en raison de l'omission de l'appelant de se présenter à l'audience.

[3] L'appel sera rejeté avec dépens.

« Alice Desjardins »

j.c.a.

Traduction certifiée conforme
Caroline Tardif, LL.B., trad.

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER

DOSSIER : A-421-06

INTITULÉ : AIDAN BUTTERFIELD c. PGC

LIEU DE L'AUDIENCE : VANCOUVER
(COLOMBIE-BRITANNIQUE)

DATE DE L'AUDIENCE : LE 17 SEPTEMBRE 2007

MOTIFS DU JUGEMENT : LES JUGES DESJARDINS,
DÉCARY ET RYER

PRONONCÉS À L'AUDIENCE PAR : LA JUGE DESJARDINS

DATE DES MOTIFS : LE 17 SEPTEMBRE 2007

COMPARUTIONS :

Aidan Butterfield POUR L'APPELANT

Cindy W. Mah POUR L'INTIMÉ

AVOCATS INSCRITS AU DOSSIER :

Aidan Butterfield POUR L'APPELANT
Avocats
Richmond (C.-B.)
John H. Sims, c.r.
Sous-procureur général du Canada
Ottawa (Ontario)

POUR L'INTIMÉ